

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

PRAZ-SUR-ARLY Carnet de deuil Patrick Deschamps

La célébration de sépulture de Patrick Deschamps, décédé à 69 ans après une lutte acharnée contre la maladie, a eu lieu vendredi 23 septembre à l'église de Praz-sur-Arly. Avec son épouse Ninette, Patrick Deschamps était arrivé du Nord il y a près de trente ans pour changer de vie et profiter de la montagne. Chef d'entreprise dans l'imprimerie, il était devenu un homme de sport et de la vie associative mais aussi un élu de Praz-sur-Arly, de 2008 à 2014. Pendant presque trente

ans, ce Pralin d'adoption s'est beaucoup investi dans la vie du village. Il a été président du Club des sports et conseiller municipal. En 2022, il était encore responsable des ambassadeurs de la station, président du Comité de jumelage Praz-Roscoff et vice-président de l'association Praz-Montagne FFMF. Il était aussi beaucoup impliqué à l'extérieur de la commune, comme dans l'association de l'UTMB.

Vendredi, il est parti, entouré par sa famille et ses amis, dont les très nombreux adhérents de toutes les associations dont il était encore un membre actif, toujours avec eux sur le terrain malgré la maladie, comme lors des trois jours de randonnée dans les Echins en juillet et sur le sentier des contrebandiers le 16 août dernier. « C'était un hyperactif qui vivait à 200 à l'heure et un super bête-voile », a relevé le directeur de l'office de tourisme, Patrice Blanc-Gonnert. Patrick Deschamps était un exemple de courage, de dépassement de soi, de volonté et de persévérance. En 2003, après un grave



Il est décédé à l'âge de 69 ans. Photo DR

État civil

CONTAMINE-SUR-ARVE

Naissances
Le 29 août : Enzo Fontaine de Reignier-Ésery ; Mélite, Pauline, Lucette Quentin de Glieres-Vall-de-Bome.
Le 31 août : Lathiana Davou de Tatiniges ; Diane, Fernande Dursonchet de Cranves-Sales ; Eihann Fadla de Mangnier ; Alesio Gaurny de Saint-Pierre-Faurigny.
Le 1^{er} septembre : Elina Kerek de Gaillard.
Le 2 septembre : Elliott Siegel de Brison.

Le 5 septembre : Manon Bouche d'Arenthon ; Eliott, Côme, Nahé Savornin de Cormier.
Le 7 septembre : Imrân El Ghazouani de Frenay-Volhaire (Ain) ; Juliaana, Brigitte, Catherine Kossignol de Vallety.
Le 8 septembre : Melhabsben Annmar de Bonneville ; Nolan, Tommy Frazel de Contamine-sur-Arve ; Henri, Yves, Gabriel Labauché de Cranves-Sales.
Le 9 septembre : Mariama Comté de Contamine-sur-Arve ; Rayane Harakat de Frenay-Vol-

taire (Ain) ; Adnan Ouidir de Vila-Grand.
Le 10 septembre : Samuel, François, Daniel Brigham de Mangnier ; Jimran, Abdelali Semantha Massée Thunault de Cranves-Sales ; Darko Stanivkovic de Sciozrier.
Le 12 septembre : Hamid-Dougan de Vétroz-Monthoux.
Le 13 septembre : Nahel, Hanzza Masson Djattar-bey de Douvaine ; Adèle, Jeanne, Julie Mouchet de Saint-Cergues.

Le 14 septembre : Charlotte, Natacha, Marie Aubert de Sciez ; Alaïa Cheminal de Ville-en-Salaz ; Lyaël, Ezequiel Chevroit de Lucinges.
Le 15 septembre : Malucé, Jules Colliot de Fillinges ; Elisa, Giulia Rey de Lucinges.
Le 16 septembre : Camille, Marco, Christian Proissart de Cessy (Ain).
Le 17 septembre : Maé Grand Robbez de Vesanay (Ain) ; Louis, Frédéric, Gilles Lopez de Bonneville.

Comment déclarer une naissance

HAUTE-SAVOIE

Principe
La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour être valide, la déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant.

Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant.

Le certificat établi par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.
- La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté.
- L'acte de reconnaissance si ce n'a été fait avant la naissance.
- Le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE AVEC LA COLLECTION

Les patrimoines

Pour comprendre l'histoire du département, aujourd'hui fleuron de la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, il faut remonter au XVIII^e siècle et aux débuts de l'activité horlogère, en lien étroit avec Genève. **PAR PIERRE JUDET**

8,50 € chez votre marchand de journaux
52 PAGES ou par correspondance

le dauphiné



BON DE COMMANDE Service VPC 550 route de Valence - 38713 Veurvay Cedex

Oui, je souhaite recevoir exemplaire(s) de la collection Les Patrimoines de la Haute-Savoie et de la Vallée de l'Arve. L'abonnement est de 8,50 € l'unité + 2,00 € de participation à l'envoi.

Je joins mon règlement d'un montant de € par :
 Chèque bancaire à l'ordre de DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Carte bancaire
 Date d'expiration : /

Signature : _____

Je peux aussi commander par téléphone (paiement uniquement par CB) : 04 76 88 70 88



MON CAHIER POUR APPRENDRE Le corps Humain

EN VENTE chez votre marchand de journaux ou boutique.ledauphiné.com

BON DE COMMANDE à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650 route de Valence - 38813 Veurvay Cedex

le dauphiné

exemplaire(s) de **Mon cahier pour apprendre - Le corps humain** au prix de 6,90 € l'unité + 2 € de participation à l'envoi.

le dauphiné

96 pages
6,90 €*

GRÂCE À DES JEUX VARIÉS ET DES ANECDOTES PARFOIS SURPRENANTES, L'ENFANT DÉCOUVRE L'ANATOMIE ET APPREND COMMENT FONCTIONNE CETTE MACHINERIE COMPLEXE QU'EST NOTRE CORPS.

le dauphiné

Je peux aussi commander par téléphone (paiement par CB) au 04 76 88 70 88.

Je joins mon règlement d'un montant de € par :
 Carte bancaire
 Chèque bancaire en postal à l'ordre de DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Date d'expiration : /

Signature : _____

Publiez vos marchés publics
 • Idéopublic-marchés-publics.eu/ogles.com
 • Publiez vos formalités
 • Idéopublic-vie-publics.com/ogles.com

le dauphiné

Le Journal d'annonces légales de référence

CONTACTS : 04 50 51 77 65 | 01legal@le-dauphine.com
 HAUTE-SAVOIE : 04 50 51 97 47

AVIS

Enquêtes publiques

megeve

COMMUNE DE MEGÈVE

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 22/09/URB en date du 8 septembre 2022, le Maire de Megève a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Objet de l'enquête :
 - Adapter, compléter, modifier et corriger les articles 1 à 13 du règlement d'application du règlement d'urbanisme résultant de plusieurs années d'application du dit règlement dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'occuper et d'utiliser le sol il est indispensable de procéder à des ajustements du règlement dans le but de limiter les projets de construction qui par leur hauteur, leur volume, leur gabarit, leur implantation et leur aspect extérieur ne s'intègreraient pas harmonieusement dans le paysage et dans l'environnement bâti et paysagé de la commune et de ses communes limitrophes.
 - Réviser la présentation générale du règlement afin d'améliorer sa lecture et sa compréhension, tout en levant ses ambiguïtés d'interprétation.
 - Annexer un glossaire au règlement de façon à exploiter les termes qu'il contient.

Il est à noter qu'aucune modification du document graphique ne sera effectuée à l'occasion de cette modification/modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision n° E 22000074 / 38 en date du 18 mai 2022 le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Hervé GIRARD, ingénieur en qualité environnementale des bâtiments et territoires en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte, à partir du 17 (sept) 2022, à 9h00, 21 novembre 2022 à 18h00 inclus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Megève - Le mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 18h00 - Le jeudi 20 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 - Le vendredi 21 novembre 2022 de 14h00 à 18h00.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête aux adresses :
 - Mairie de Megève : 04 50 51 77 65 et https://mairie.megève.fr/
 - Mairie de Courmayeur : 04 50 51 77 65 et https://mairie.megève.fr/

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de l'enquête sur support papier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête, en Mairie de Megève 185 route du Jalliet 74120 MEGÈVE, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 auprès de la Direction de l'Aménagement Durable.

Le registre d'enquête peut également être consulté au domicile du commissaire enquêteur, Monsieur Hervé Girard, 74120 MEGÈVE, Direction de l'Aménagement Durable, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le public peut transmettre ses observations et propositions par écrit pendant le délai de l'enquête :

- Mairie de MEGÈVE - BP 23 - 74120 MEGÈVE en précisant à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://mairie.megève.fr/
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-4203@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Mairie de Megève, Direction de l'Aménagement Durable pendant les heures d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h, ou sur le site internet de la Commune <https://mairie.megève.fr> ou <https://www.registre-dematerialise.fr/4203>

Il n'a pas d'incidence significative sur l'environnement. La modification vise principalement à clarifier l'application du Règlement du P.L.U., notamment afin de faciliter son appréhension par les porteurs de projet et le service instructeur saisi des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette modification doit donc permettre un meilleur encadrement des conditions d'occupation et d'utilisation des sols.

Par décision n° 02/22/ARVHIS du 27/12/2022, le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Philippe ALPES-Auvergne (MRAE), a décidé que le projet de modification du P.L.U. de la Commune de Megève n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le responsable du projet soumis à enquête publique est la Commune de Megève en la personne de son Maire en exercice, Madame Catherine JULIEN-BRECHES.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra obtenir les formalités qui lui sont nécessaires à l'usage de l'URB. BP 23 - 74120 MEGÈVE - Tél : 04 50 51 93 01 ou urbanisme@megève.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire, Catherine JULIEN-BRECHES

EURO Legos

marchés publics

le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DES 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négotiations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

le dauphiné/marchés-publics-euro/ogles.com